



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS
-
REPUBLIQUE FRANCAISE
-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 16

Date de convocation
20 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX,
Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Pierre BAUX, Christian LOGIER, André
LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Marinette DURANDEU à Madame Anne-Marie PERRON,
Madame Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT.

Absents

Mesdames Dominique CENNI, Mirjam REINHARD, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Victor NAHOUM, Jean-Paul OGIEZ,
Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2018

Le compte-rendu de la séance du 5 avril 2018 est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS ADOPTEES

2018/041 - Adhésion au groupement de commande pour la passation des marchés de services de télécommunications de la Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération »
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de l'adhésion de la commune de Gréoux-les-Bains au groupement de commandes pour la passation des marchés de services de télécommunications constitué avec la Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » et certaines de ses communes membres ainsi qu'avec la Communauté Territoriale Sud Luberon et certaines de ses communes membres ;

APPROUVE les termes de la convention du groupement de commandes dont les principaux éléments sont les suivants :

- la DLVA est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,
- l'ensemble des coûts administratifs (publicité, reprographie, affranchissement ...) relatifs au fonctionnement du groupement de commande est supporté par la DLVA,
- la commission d'appel d'offres sera celle de la DLVA,
- chaque membre du groupement exécutera le marché pour son propre compte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

PRECISE QUE les dépenses correspondantes sont inscrites à l'article 6262 « frais de télécommunication » du budget de l'exercice 2018 ;

DESIGNE le responsable du service Technologies de l'Information et de la Communication en tant que référent technique chargé du suivi de l'exécution du marché.

2018/042 - Conventions de mandat entre la commune et le SDE 04 pour la coordination des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications aux lieudits « Ferraille » et « Chemin des Roseaux – Poste Guidicci »
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE les programmes de travaux ainsi que leurs plans de financement prévisionnels,

APPROUVE les conventions de mandat, à établir entre la commune et le SDE04, désignant le SDE 04 comme maître d'ouvrage unique des opérations de dissimulation du réseau et d'installation d'un génie civil de communications électroniques réalisées en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,

PRECISE que la commune s'engage à verser sa participation financière au SDE04 en trois annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

2018/043 - Convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune et l'association « Tennis Club Municipal de Gréoux-les-Bains »
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune et l'association « Tennis Club Municipal de Gréoux-les-Bains » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2018/044 - Cession de la parcelle cadastrée G n°343 à Monsieur Vincent Gondouin

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée G n°343 de 73 m² pour un montant de 53 500,00 € au profit de Monsieur Vincent Gondouin ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite à l'article 2111 du budget 2018 par décision modificative.

2018/045 - Clôture de la régie de recettes de l'Etat relative aux contraventions de la police de la circulation

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la clôture de la régie de recettes de l'Etat relative aux contraventions de la police de la circulation.

Affichage en mairie :
le 26/04/2018

Le Maire,



Paul Audan